

Conseil Municipal du 23 Juin 2026

Extrait du registre des délibérations

45 - 2026

Développement
économique et
commercial

-

Journée Nationale
du Commerce de
Proximité 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Absents : 0

Excusés-représentés : 3

Votants : 33

Le Maire, soussigné,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

L'an deux mil vingt-six le vingt-trois du mois de juin à 19h02, le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Cyprien RICHER, Maire.

Présents :

M Cyprien RICHER, Maire,

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOOLAEGHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, M Thierry, LIBAERT, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, , Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENGAIN, Mme Marie VENET, M Thibaut MARAQUIN, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Nicolas BRAY, M Thomas FABRE.

Absents ayant donné procuration :

Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M Cyprien RICHER

Mme Natacha PASTOUKOFF ayant donné procuration à Mme Fatima DESCAMPS

M Didier PARSY ayant donné procuration à M Nicolas BRAY

Madame Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

Rapport de Madame Fatima DESCAMPS :

L'Association « La Journée nationale du commerce de proximité et du centre-ville » domiciliée à Colombes dans les Hauts-de-Seine, a pour mission de contribuer, avec l'ensemble des acteurs économiques, à la promotion du commerce dans les communes dans toutes ses composantes économiques, sociétales et en environnementales.

A ce titre, différentes actions sont menées par cette association :

- Elle organise une manifestation récurrente et duplicable sur l'ensemble du territoire qui se déroule chaque année en Octobre. (JNCP) ;
- Elle décerne un label « *Commerce et Artisanat dans la ville* » qui exprime la capacité des acteurs économiques à maintenir et développer un commerce de proximité.

L'association s'adresse prioritairement aux acteurs économiques en charge du commerce au sein de chaque collectivité. Elle favorise et encourage la synergie des différents acteurs :

- Élus locaux ;
- Organismes consulaires ;
- Unions commerciales.

La commune de Saint André a adhéré pour la première fois en 2025 et a organisé sa première Journée nationale du Commerce de Proximité le samedi 11 Octobre 2025. Cela a été l'occasion de mettre en avant le monde économique andrésien et notamment les artisans et commerçants récompensés par la CCI et la CMA. La Ville a également obtenu son premier « sourire » lors de la cérémonie de remise des labels en Avril dernier. Cette distinction confirme le soutien et les actions de la ville et de ses partenaires auprès du monde économique andrésien.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Ne participe pas au vote : Mme Elisabeth CROQUETTE

- Adhère pour l'année 2026 à l'association « la Journée Nationale du commerce de proximité et du centre-ville » ;
- Participe à la manifestation nationale JNCP 2026, qui se déroulera le 10 octobre 2026. Le programme de la journée est en cours d'élaboration par les différents partenaires de l'opération ;
- Participe au concours du Label national « *Commerce et Artisanat dans la ville* », pour l'édition 2026 ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif relatif à la manifestation ;
- Désigne un membre du Conseil Municipal, pour représenter la commune auprès de L'Association « La Journée nationale du commerce de proximité et du centre-ville ».

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Cyprien RICHER

La Secrétaire de séance,



Fatima DESCAMPS